



Dans le cadre des négociations menées avec l'administration par les deux syndicats d'Officiers représentatifs, il a été obtenu une fusion de Lieutenant / Capitaine en un seul grade (mais deux appellations) qui est dorénavant le premier grade du corps de commandement à compter du 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, la différenciation d'IRP ne se justifiant plus, il est désormais instauré un montant unique pour tous les Officiers constituant désormais le premier grade du corps des officiers.

Ainsi, et sans attendre les quatre années après titularisation leur permettant de bénéficier de l'appellation de Capitaine, les Lieutenants disposeront d'une IRP mensuelle de 378 euros, au lieu de 343 euros comme c'était le cas jusque-là !

Soit un exhaussement de 35 euros par mois, loin d'être négligeable, surtout quand on l'ajoute aux autres avantages obtenus pour les Lieutenants grâce à ce nouveau protocole :

- Passage automatique à l'appellation de Capitaine 4 années après la titularisation, dès janvier 2017 (fin des CAP d'avancement), ce qui permet d'envisager une évolution plus linéaire et donc plus attractive financièrement dans la nouvelle grille de traitements du premier grade,
- Augmentation de l'ISSP de 2% sur 4 ans,
- Premiers échelons de la nouvelle grille du premier grade raccourcis à 1 an et demi,
- Reclassement de tous les Officiers dans la nouvelle grille à l'échelon égal ou supérieur, avec conservation de l'ancienneté acquise. C'est pour tous la garantie d'une dizaine de points d'indice supplémentaires.
- Liberté accrue, avec la fin du blocage statutaire de 5 ans dans la zone de défense. Désormais les Officiers pourront postuler à la mutation seulement 2 ans après leur première affectation, et le passage automatique à l'appellation de Capitaine n'entraînera plus aucune obligation de maintien de 2 ans sur le poste et 3 ans dans la zone de défense.



Le nouveau Protocole est une aubaine pour TOUS les Officiers de Police.

Dans le cadre des négociations sur la refonte du décret statutaire du corps de commandement, SYNERGIE-OFFICIERS et ses homologues de la CFDT seront reçus ensemble le 11 juillet prochain à la DRCPN.

SYNERGIE-OFFICIERS est fier d'en avoir été l'instigateur par sa politique ambitieuse et volontariste.

Le Bureau National